Le Président Roosevelt a parlé devant les leaders démocrates

Il n'a toutefois pas mentionné la possibilité pour lui d'accepter une troisième fois sa désignation comme candidat à la présidence

Washington, 9. — La « Journée de Jackson » qui est chaque année l'occasion de banquets organisés par le Parti Démocrate pour recueillir des fonds en vue de la campagne électorale, a pris cette année une importance particulière du fait que les discours prononcés par les principaux porte-parole du Parti ont reflété les diverses tendances qui guideront la campagne électorale démocratique.

Le Président Roosevelt a parlé au Grand Hôtel à Washington, au cours d'un banquet groupant les leaders démocrates qui ont payé les cent dollars habituels pour participer à ce banquet.

Le Présideent Roosevelt a rappelé la tâche accomplie par son administration, mais il n'a pas déclaré ses intentions au sujet des prochaines élections présidentielles. A aucun moment il n'a mentionné la possibilité pour lui d'accepter une 3e fois sa désignation par son Parti comme candidat à la présidence. Il a rappelé rapidement que le « New-Deal » est venu à l'aide des fermiers, des ouvriers, qu'il a arrêté la spéculation, encouragé la responsabilité des ouvriers et donné aux pauvres, comme aux riches, la possibilité d'assurer leur vieillesse.

M. Jackson, Ministre de la Justice, homonyme du fameux président démocrate, a parlé à Cleveland (Ohio). M. Jackson, par son discours, s'est rangé politiquement aux côtés des deux autres ministres qui soutiennent le « New-Deal » et vont même jusqu'à demander la candidature du Président Roosevelt pour un 3e mandat: MM. Ickes, Ministre de l'Intérieur et Wallace, Ministre de l'Agriculture.

Une galerie s'effondre dans un théâtre improvisé, au Portugal

150 blessés, en majorité des enfants

Lisbonne, 9. — A Taide, près de Povoa Lanhoso, au cours d'une représentation théâtrale improvisée à laquelle assistaient 400 personnes, en majorité des enfants appartenant à la jeunesse ouvrière catholique, une galerie s'est effondrée. On a relevé 150 blessés.

Le séisme en Anatolie

La nouvelle que la France et l'Angleterre vont augmenter leur aide aux sinistrés a causé une vive satisfaction

Ankara, 9. — De l'Agence « Anatolie » : Les milieux informés expriment leur vive satisfaction à la nouvelle que les gouvernements français et anglais augmenteraient leur aide aux sinistrés.

D'autre part, on considère comme tardive l'offre faite, hier, par M. von Papen au ministre des Affaires étrangères d'envoyer des médicaments par un avion de la Croix-Rouge allemande.

UNE FAMILLE FAUCHÉE PAR UNE AUTO A UN PASSAGE A NIVEAU EN ALGÉRIE

DEUX TUÉS — TROIS BLESSES

Alger, 9. — Dimanche soir, à un passage à niveau sur la route d'Arba à Maison-Carrée, une auto a fauché M. Alphonse Sendra, brigadier, sa femme et leurs trois enfants. Le père et sa fille Simone, 12 ans, ont été tués sur le coup. La mère est grièvement blessée et les deux autres enfants sont légèrement atteintes. Le chauffard a pris la fuite.

TROIS OUVRIERS ENSEVELIS DANS LES DÉCOMBRES D'UN PAVILLON PRÈS DE NAPLES

Naples, 9. — A Fuorigrotta, près de Naples, dans les chantiers de l'exposition des terres d'outre-mer un grand pavillon où travaillaient plus de 200 ouvriers, s'est effondré.

Alertés par des craquements, les ouvriers ont pu se sauver à temps. Trois d'entre eux cependant ont été ensevelis sous les décombres.

LES CINQ PETITES DIONNE VONT ÊTRE VISIBLES A L'EXPOSITION DE NEW-YORK

Londres, 9. — Selon le correspondant du « Daily Express » à New-York, le public va pouvoir voir cette année les cinq petites dionnes à l'Exposition mondiale de New-York.

On sait que les fillettes sont maintenant rendues à leurs parents, après avoir été élevées depuis leur naissance par le docteur Dafoe.

Comment vous débarrasser de votre toux

plus vite et aux moindres frais

Lorsque vous souffrez d'une grippe, d'une bronchite ou même d'un simple rhume, prenez tout de suite du BRONCHOCURE, le bon sirop de l'Abbé Blanc, « le sirop qui a vaincu la toux ».

Grâce à son efficacité étonnante, en vous soulageant instantanément, il évitera toutes complications.

Absolument inoffensif, il ne nuit à aucun organe et c'est pourquoi on peut même en donner aux bébés. Grâce au « Chich-Zâti » découvert par l'Abbé Blanc, le BRONCHOCURE possède sur les muqueuses des voies respiratoires une action antiseptique et décongestive supérieure à celle de tous les remèdes utilisés jusqu'à ce jour.

Enfin, c'est le plus avantageux des sirops ; le grand flacon vendu 14.90 dans toutes les pharmacies, (contient 400 gr. de sirop qui se conserve indéfiniment). 9036

Nouveau mensonge du traître de Stuttgart

Deux « prisonniers » qu'il a fait parler sont en permission dans leur famille

Pau, 9. — Ces jours derniers le traître de Stuttgart faisait parler au micro deux prisonniers français dont il donnait les noms : Jean Laborde de Montory et Jean Pontaud de Tardets qui appartiennent tous deux à un régiment de la région. La nouvelle a causé une certaine stupéfaction dans ces deux localités très proches, l'une de l'autre, car Jean Laborde et Jean Pontaud étaient précisément arrivés la veille en permission, ils se sont fort réjouis de cette histoire.

LA GUÉRISON DE LA TOUX

Quelle que soit l'ancienneté de votre toux, et même si vous avez essayé plusieurs sirops sans résultat, essayez le SANTOS. Des milliers de malades lui doivent soulagement ou guérison. 9.95 le flacon de 150 gr. brut Ttes Pharmacies et Labor. du SANTOS, 4, rue Meguelone, MONTPELLIER. 9034

LES CONVERSATIONS COMMERCIALES FRANCO-ESPAGNOLES

Bilbao, 9. — Les conversations commerciales franco-espagnoles qui avaient été interrompues pour supplément d'information ont repris hier à Madrid dans une atmosphère favorable. A la délégation française s'est adjointe une commission d'achat.

DÉMISSION DU CABINET BOLIVIEN

La Paz, 9. — Le cabinet a démissionné pour permettre au président de reconstituer le ministère.

L'ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS DE CHAMBRES DE COMMERCE

Paris, 9. — L'assemblée des Présidents des Chambres de Commerce s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Louis Ferasson, président de la Chambre de Commerce de Paris.

131 Présidents de Chambres de Commerce étaient présents ou représentés. L'assemblée a examiné les questions relatives aux difficultés des transports maritimes, aux assurances contre les risques de guerre, à la vie économique française en temps de guerre (commerce extérieur) et à la situation des Chambres de Commerce, au regard des projets concernant la suppression ou l'aménagement de la patente.

COMITÉ D'ENTR'AIDE DES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT DU NORD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les professeurs, les instituteurs publics, les représentants des groupements laïcs sont convoqués en assemblée générale, le jeudi 11 janvier à 14 h., Bourse du Travail, 45, rue Léon-Gambetta, Lille.

Ordre du jour : 1. Bilan d'activité ; 2. Approbation des statuts ; 3. Désignation de la Commission ; 4. Divers.

Sont adhérents au Comité d'Entr'aide : le personnel enseignant du Nord, les groupements, les personnalités à jour de leurs cotisations, à la date du 11 janvier (2 fr. par mois minimum).

Ceux qui n'auraient pas été touchés par les listes de souscription, pourront s'acquitter au début de l'assemblée.

Exceptionnellement, la permanence aura lieu ce jour là de 11 h. à 12 h. au lieu de 14 à 16h. comme les autres jeudis. Les dons en nature : livres, jeux, lainages, etc., y seront reçus. — Le Président : RICAUX, directeur d'école ; Le Secrétaire : G. BLOTTEAU.

Vous qui séjournez dans notre pays profitez-en pour déguster notre

GENIÈVRE

Rien de tel pour donner du cœur au ventre et lutter contre le froid.

Agriculture Commerce Industrie

LA PRIME AUX CHANVRES D'ORIGINE ET DE PROVENANCE FRANÇAISES

Paris, 9. — Le «Journal Officiel» annonce que le montant de la prime allouée aux chanvres d'origine et de provenance françaises, vendus au cours de la campagne allant du 1er septembre 1939 au 31 août 1940, a été fixé, par arrêté du Ministère de l'Agriculture, à 90 centimes par kilogramme de filasse.

La prime sera versée aux intéressés dans les conditions prévues par les décrets des 20 mai, 15 novembre 1932, 20 juin 1934 et 17 avril 1936.

MARCHÉS DE PARIS

PARIS 9. — Viandes : Bœufs : quartier derrière 13.45; devant 10.60; aloyau, 18.05 ; cuisses 14.00 ; train entier 13.65 ; Veaux: 1re qual. 10.50; 2e qual. 15.95 ; 3e qual. 13.95 ; paneuisseau 17.90 ; Moutons : 1re qual. 17.50 ; 2e qual. 15.45 ; gigots 23.50; carrés parés 30.50 ; épaule 16.50 ; Porcs (entier ou demi) : 1re qual. 15.30 ; filets 17.75 ; jambons 16.70 ; lards 12.00. — Beurres : Kilo des ailteries Coopératives Industrielles Normandie 26.25 ; Charente, Poitou, Touraine 29.75 ; malaxés Normandie 26.75 ; malaxés Bretagne 25.25. — Œufs : Picardie et Normandie néant Bretagne 1025 ; Poitou et Touraine Centre 1080 ; outre mer 790. — Fromages : Brie moyen 350 ; camembert Normandie 500 ; divers 445 ; Pont Lévêque 625 ; Port Salut 1850 ; Gruyère et Comte 1950. — Volailles: cours inchangés. — Poissons : barbues 18.50 ; bars 21.50; harengs français pleins 5.50 ; vides 4.50 ; homards vivants 42.50 ; langoustes vivantes 38.50 ; maquereaux français petits 9.00 ; merlans ordinaires 4.75 ; morues salées 5.75 ; raies 5.00 ; sardines Bretagne fraîches 55 ; soles 34 ; huîtres Marennes 130 ; Portugaises 32.50 ; moules Isigny 190.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Bergues, 8. — 581 kilos de fromage, 8 fr. le kilo ; 800 kilos de beurre en bloc, 31 fr. le k. ; 790 kilos de beurre en pièce 30 à 32 fr. le k. ; œufs 120 à 144 fr. le cent ; 80 volailles, 40 à 65 fr. la couple ; 35 lapins, 20 à 40 fr. la pièce ; 6 pigeons, 10 à 12 fr. la couple ; 30 canards 35 à 50 fr. la couple ; 20 oies, 50 à 100 fr. la couple ; 10 pintades, 40 à 50 fr. la couple.

A Douai, aux bestiaux : 25 porcs, le kilo 9.50, 9.90, 10.20.

A Bruay-en-Artois, 9. — Beurre, la livre, 14 à 16 fr. ; œufs, les 36, 34 fr.; pommes de terre, le kilo 0.65 ; poulies, de 35 à 35 fr., la couple de 45 à 65 fr. ; poulets de 25 à 35 fr., la couple de 45 à 65 fr.

A Béthune, 8. — Beurre, 13.50 à 14.25 la livre ; œufs, 32 à 34 fr. les 36 ; poulets, 30 à 65 fr. la couple ; poules, 30 à 50 fr. la couple ; canards, 30 à 40 fr. la couple ; pigeons, 10 à 14 fr. la couple ; oies, 30 à 60 fr. la pièce ; lapins, 10 à 35 fr. la pièce ; oignons, 1.50 le kilo ; poireaux, 5 à 5 fr. la botte ; laitues, 2.25 la pièce ; choux verts, 2 à 6 fr. la pièce ; choux-fleurs, 2 à 6 fr. la pièce ; pommes de terre, 0.75 le kilo ; haricots, 5 fr. le litre.

A Lens, 8. — Beurre, 29 à 31 fr. le kilo ; œufs, 34 fr. les 36 ; lapin tué, 24 fr. le kilo ; poulet tué, 26 fr. le kilo ; lait, 2 fr. le litre ; pommes de terre, 0.65 le kilo ; oignons, 2.50 le kilo ; choux, 2 à 2.50 pièce ; poireaux, 1 à 5 fr. la botte ; haricots, 6.50 à 7 fr. le kilo.

T. S. F.

Une bonne nouvelle !

A dater du 11 Janvier, reprise du

KIOSQUE A CHANSONS PERSIL

Prenez-le à l'écoute les

JEUDI 11 PARISIEN vers 20 h. 50 - PANAME

DIMANCHE 14 TOULOUSE vers 19 h. - PANAME

MARDI 16 LYON à 19 h. 45 - PANAME

DIMANCHE 28 MÉDITERR. vers 19 h. 15 - PANAME

Nous nous excusons par avance des retards que pourraient subir les horaires ci-dessus.

25 8238

— UN CHÈCHE — UNE ÉCHARPE DES BANDES MOLLETIÈRES à articles, 1 marque

VALMY

fabriquées par ANGLADE & DEBAUGE S.A. Maison fondée en 1855

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR TAILLEURS MILITAIRES

9304

BOURSE DE PARIS DU 9 JANVIER 1940

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
PARQUET COMPTANT		
3 % perpétuel	75 95	76 05
3 % amortissable	86 50	86 50
4 % 1917	77 55	77 55
4 % 1918	76 80	76 80
5 % 1920	112 50	112 50
4 % 1925	182	182 50
4 ½ % 1932 A	84 10	84 50
4 ½ % 1932 B	82 70	
4 ½ % 1937	226	226 70
Obl. Trésor 4 ½ % 1933	971	970
— 5 % 1934	965	970
— 5 % 1936	970	970
Chem. de fer Etat 4 %	370	370
— 5 %	391	391
P.T.T. 5 % 1929	506	508
— 4 ½ % 1929	465	465
— 5 % 1934	955	945
— 5 % 1936	980	980
Obl. Tr. 4 % 1936 B	126 50	127 35
Bons Trésor 4 ½ 1933	1050	1047
— 5 % 1934	1020	1022
— 4 ½ 1934	1031	1038
— 4 % 1935	1025	1029
— 5 % 1937	1028	1030
Caisse autonome 4 % Crédit National	381	383
5 % 1919	525	530
5 % 1920	506	510
Juillet 1922	520	530
Janvier 1923	529	533
Juin 1923	520	522
Janvier 1924	540	540
5 % 1932	502	...
4 ½ % 1932	1001	1010
5 % 1934	1010	1001
5 % 1935	1007	1001
5 % 1937	1010	1008
6 % 1938	1070	1055
Dép. du Nord 6 % 1921	509	509
Banque de France	8555	8560
Crédit Commercial	525	530
Société Générale	690	700
Suez Actions	17950	17995
Chem. de fer Est	602	600
— Lyon	915	...
— Midi	740	...
— Nord	370	365
— Orléans	869	870
Métropolitain	798	770
Electr. Paris	690	...
Elect. et Gaz du Nord	336	334
Ets. Elect. Nord Fr.	224	...
Thomson Houston	240	240
Nord-Est	678	666
Denain-Anzin	1448	1384
Schneider	1758	1794
Tréfilerie du Havre	1350	1300
Béthune 10e	639	624
— actions	6325	6300
Courrières	230	230
Lens	221	220
Marles	496	495
Vicoigne	534	531
Boléo	95	81
Kali Ste-Th. 1910	960	945
Kuhlmann	826	830
Peugeot	480	460
Pollet-Chausson	456	458
Plan Young	160	151
Egypte unif.	2745	2785
Jepon 1907	1635	1640
Russe consolidé		
Royal Dutch	67500	67800
Sucrerie Egypte	1150	1140
Electrique L.-R.-T.	108	...
Cotonnière St-Quentin	95	...
Le Bian et Cie	260	275
Pérenchies	441	419
Saint-Frères	280	266
Aciéries de Longwy	315	321
— du Nord	264	264
— Paris-Outreau	1795	1790
— Samb. et Mse	400	395
Arbel	772	743
Atel. et Ch. France	370	365
Construct. Nord Fr.	289	...
Construct. mécan.	225	214
Forges-Lille	645	640
Jeumont ecl.	...	706
Louvroil	505	500
Senelle Maubeuge	624	610
Aniche	1375	1385
Anzin	860	875
Blanzy	1125	1100
Carvin	798	758
Dourges	1095	1070
Ligny-les-Aires	35	...
Ostricourt	1314	1314
Lille-Bonnières Priv.	534	...
Lille-Bonnières Ord.	310	310
Verreries Aniche	525	...
Ciments Français	1374	1365
Ciments Boulonnais	240	...
Cim. Or. Ste-Ben.	4475	4775
Bokanowski	71	...
Marneil, de crédit	650	...
Zinc Silésie	32	...
Asturienne des Mines	230	225
St-Raphaël		
BANQUE COMPTANT		
Bruay	973	970
Clarence	...	...
Lévin en 1930	8725	5600
La Lucette	335	...
Tubize	52	...
PARQUET TERME		
Banque de France	8540	8540
Banque de Paris	1001	1005
Union Parisienne	642	645
Comptoir National	852	840
Crédit Foncier	2675	2675
Crédit Lyonnais	1704	1700
Pennaroya	477	475
Gafsa	1008	1005
St-Gobain	2500	2490
Citroën	529	539
Say	805	790
Foncières Egypte	4180	4150
Canadian Pacific	305	311
Wagons-Lits	47 75	49
Central Mln.	3030	3980
Montecatini	275	276
Rio-Tinto	3070	3063
Norvège Azot	1840	1855
BANQUE TERME		
Alibi	399	...
Bruay 10e	288	290
Caoutchoucs	225	232
Chartered	223	218
De Beers ord.	1248	1252
Goldfield	513	528
Huile de Pétrole	317	308
Lévin Act.	180 50	182 50
Malacca ord.	204	198
Mexican Eagle	75 50	76 25
Pernod	758	753
Randmines	1550	1570
Shell Transp.	819	812
Silva Plana	48 50	50 55
Tanganyka	59 75	60
Tharsis	405 50	408
Vieille Montagne	1506	1510

OBLIGATIONS. — Ville de Paris : 1871, inc. ; 1875, 480 ; 1876, 479 ; 1892, 232 ; 1894-96, 212 ; 1906, 270 ; 1909, 233 ; 1904, 240 ; 1910 3 3/4, 216 ; 1910 3 %, 205 ; 1912, 270 ; 1926 5 %, 826 ; 1929 4 1/2, 755 ; 1930 4 %, 800 ; A lots 1930 4 %, 735 ; 1931 4 %, 719 ; Fortif. 4 %, 681 ; 1932 4 1/2, 760 ; 1934 5 1/2 %, 913 ; 1934 5 %, 821 ; 1935 5 %, 878 ; 1937 5 1/2 %, 945 ; 1938 a %, 990.

FONCIÈRES. — 1862, 242 ; 1885, 264 ; 1/5, 90 ; 1895, 307 ; 1903, 285 ; 1909, 145 ; 1913 3 1/2 %, 299 ; 1913 4 %, 486 ; 1930 4 1/2 %, 719.

COMMUNALES. — 1880, inc. ; 1891, 265 ; 1892, 306 ; 1899, 283 ; 1906, 282 ; 1912, 139 ; 1926, 600 ; 1927, 502 ; 1929, 905 ; 1930 4 %, 715 ; 1931 4 %, 755 ; 1931-32, 727 ; 1932, 770 ; 1933 5 %, 660 ; 1934, 970 ; Bons 1927, inc. ; 1888, inc. ; Panama oblig. 120.

CHANGES. — Londres, 176.625 ; New-York, 43.80 ; Belgique, 735.00 ; Hollande, 2329.00 ; Italie, inc. ; Suisse, 985.00.

— A — B — C — D — Imp. du Réveil du Nord 186, rue de Paris, Lille

Le Gérant: Emile GEST

BOURSE DE LILLE

du 9 Janvier 1940

CHARBONNAGES. — Albi, 890, 880; Aniche, 1378, 1375 ; Anzin, 672, 668 ; Béthune, 6205, 6200 ; (dixième), 635, 636 ; Blanzy, 1134, 1140 ; Bruay, 999, 995 ; (dixième), 102, 100 ; Carvin, 770, 757 ; Clarence, 83, 85 ; Comm. Fourch., 700, 691 ; Courrières, 232, 237 ; Dourges, 1080, 1060 ; Escarpelle, 3000, 2980 ; Lens, 322, 325 ; Liévin, 176, 182,50 ; C. 30 a, 5700, 5605 ; Meries 70e, 504, 503 ; Nord d'Alais, 435, 435 ; Ostricourt, 1230, 1208 ; Thivencelles, 166, 163 ; Vicoigne, 545, 532.

GAZ ET ÉLECTRICITÉ. — Artésienne de F. et Lum., 170, 165,50 ; Contin. du Gaz, 1200, 1255 ; Electr. et Gaz du Nord, 345, 335 ; Energ. Electr. N. Fr., 323, 313.

MÉTALLURGIE. — Aciéries Biache-Misseron, 68, 70 ; Acier. Longwy, 305, 311 ; Acier. Nord, 254, 257 ; Sambre et Meuse, 390, 390 ; Etabl. Arbel, 745, 740 ; Biache-Saint-Vaast, 239, 243 ; Constr. Mécan., 215, 215 ; Denain et Anzin, 1435, 1390 ; Fives-Lille, 639, 625 ; F. et A. Mar. Hom., 576, 570 ; F. et A. Nord et Est, 668, 660 ; Met. Franco-Belge, 1380, 1380 ; Jeumont, 328, 330 ; Part., 700, 693 ; Louvroil, 509, 501.

PÉTROLES. — Lille-Bonnières C., 298, 305 ; priorité, 544, 540 ; Raffinerie Pétr. Nord, 85, 86.

INDUSTRIES TEXTILES. — Agache Fils, 448, 445 ; Le Blan et Cie, 363, 380 ; Lyonn. de Textiles, 395, 386 ; Saint Frères, 256, 265.

VALEURS DIVERSES. — Crédit du Nord, 253, 253 ; Ciments Boulonnais, 255, 262 ; Met. Constr. Loisne, 175, 171 ; Engrais d'Auby, 188, 188 ; Glaces et Verres Sp. N., 275, 2235 ; Kali Sainte-Thérèse, 971, 945 ; Kuhlmann, 834, 834 ; Péchiney, 1937, 1895 ; Saint-Gobein, 2490, 2495 ; Asturienne des Mines, 226, 226 ; Béthunoise d'Alim., 392, 390 ; Motte-Cordonnier, 502, 505 ; Hénin, 142, 140.

OBLIGATIONS. — Département du Nord 1923, 508; 1927, 514; 1931 (remb. à 1.000), 742; 1935, 918; 1936, 902. — Département du Pas-de-Calais 1926, 515; 1929, 940. — Roubaix 1931, 712 — Crédit Notional 1920, 508; 1923 (Février-Août), 522; 1923 (Avril-Octobre) 524; 1924, 540. — Denain et Anzin 1927, 982. — Liévin 1926, 533. — Union Financière du Nord et de l'Est, 975. — Denain et Anzin 1932, 900. — Escaut (Métallurgique de l'), 900. — Fabrique de Fer de Maubeuge 1920, 490. — Senelle-Maubeuge 1930, 810; 1931, 1665 — Agache fils, 497. — Le Blan et Cie, 480. — Lemaire-Destombes, 790. — Motte-Bossut fils 6 %, 830. — Peignage de Tourcoing, 656. — Chicorées Supérieures (Société Industrielle), 960. — Courrières-Kuhlmann 1930, 840. — Eternit 902. — Finalens, 726. — Glaces et Verres spéciaux du Nord de la France, 825. — Immobilière de l'Artois, 760. — Soumont (Mines de), 656. — Verreries et Manufactures de Glaces d'Aniche, 730. — Beringen, 813. — Béthune 1903, 315. — Bruay 1932, 945. — Courrières 1910, 468 ; 1930, 790. — Drocourt 1905 et 1911, 400. — Escarpelle 1904, 1907 et 1909, 390. — Liévin 1928, 440 — 1931, 750. — Limbourg-Meuse, 805. — Marles 1906-09, 360. — Vicoigne 1911, 390.

COUPONS ANNONCÉS

9 Janvier. — Aciéries de Micheville, N° 64; Coupon brut 35; Net à payer nom., 28,70; ou port., 22,486. — Pont-à-Mousson (action A libérée), N° 5 : Net à payer nom., 60,225; port., 49,815; (non libérée), Net à payer nom., 46,225

15 Janvier. — Liévin (acompte) N° 29. Coupon brut, 5 ; net à peyer : nominatif, 4,10 ; porteur, 3,26. — Béthune d'Eclairage et d'Energie. N° 31. Coupon brut, 13,50 ; net à payer : nominatif 12,67 ; porteur, 11,39

Delespaul-Havez (action A). N° 38. Coupon brut, 45 ; net à payer : porteur, 30,10. (Action B). N° 38. Coupon brut, 67,50 ; net à peyer : porteur, 45,46 Part bénéficiaire A). N° 38 Coupon brut, 40,50 ; net à payer : porteur, 27,94 Part bénéficiaire B). N° 38. Coupon brut, 60,75 ; net à payer : porteur, 41,67.

PUBLICATIONS LÉGALES

GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE

du seize Décembre mil neuf cent trente-neuf.

Application de la loi du vingt-six Janvier mil huit cent quatre-vingt-douze.

JUGEMENT SUR REQUÊTE LIQUIDATEUR SYNDICAT OUVRIER DES PRODUITS CHIMIQUES D'HALLUIN

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal civil de première instance de Lille.

La Chambre du Conseil du Tribunal Civil de première instance de Lille a rendu le jugement dont la teneur suit :

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés.

Vu l'article deux du décret du vingt-six Septembre mil neuf cent trente-neuf.

Oui Monsieur de Cazeneuve, Juge en son rapport et le Ministère public en ses conclusions.

Ordonne la liquidation du

Syndicat ouvrier des Produits Chimiques d'Halluin

trente-sept, rue Edouard Vaillant à Halluin.

Nomme Monsieur Bouillet, demeurant à Lille, rue de Bourgogne, Liquidateur de ces biens avec tous les pouvoirs d'un administrateur séquestre, qui procédera à sa mission dans les formes prescrites par l'article dix-huit de la loi du premier Juillet mil neuf cent un.

Dit que le présent jugement sera publié par les soins du Ministère Public au moyen d'une insertion dans le journal « Le Réveil du Nord ».

Fait et jugé par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de première instance de Lille et prononcé à l'audience publique du seize Décembre mil neuf cent trente-neuf à laquelle siégeaient Messieurs Cazes, Président, Chevalier de la Légion d'honneur, Rémy et de Cazeneuve, juges suppléants en présence de Monsieur Riart, Substitut de Monsieur le Procureur de la République assistés de Mascart, greffier.

Le Président (s.) CAZES.
Le Greffier (s.) MASCART.

Visé pour timbre et enregistré en débet à Lille, A.J. le vingt-six Décembre mil neuf cent trente-neuf, volume neuf cent trente-trois, numéro sept cent soixante-dix-huit. Dû : cent douze francs.

Le Receveur (s.) RATEL.
Pour extrait conforme :
Le Greffier en Chef : Illisible.
7124

Contre les

RHUMATISMES

le "CHALEUR RÉVULSIVE"

Merveilleux et rapide soulagement

Si vous souffrez de rhumatismes, de lumbago, de sciatique (ou de goutte, névralgie, torticolis) enveloppez bien la partie malade d'une feuille de Thermogène, l'ouate qui engendre la chaleur. La circulation du sang est activée ; elle entraîne les toxines et les poisons uriques. La douleur est calmée. Sans odeur désagréable, pratique et propre, le Thermogène peut facilement être conservé sous les vêtements.

C'est le seul révulsif qui permette de se soigner sans interruption, même pendant le travail. Une action aussi prolongée apporte un soulagement considérable aux douleurs les plus tenaces. Plus de 150 millions de gens ont employé le Thermogène depuis 40 années.

7fr. la boîte, toutes pharmacies.

GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE

du seize Décembre mil neuf cent trente-neuf.

Application de la loi du vingt-six Janvier mil huit cent quatre-vingt-douze.

JUGEMENT SUR REQUÊTE LIQUIDATEUR SYNDICAT OUVRIER DES TRANSPORTS D'HALLUIN

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal Civil de première instance de Lille.

La Chambre du Conseil du Tribunal Civil de première instance de Lille a rendu le jugement dont la teneur suit :

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés.

Vu l'article deux du décret du vingt-six Septembre mil neuf cent trente-neuf.

Oui Monsieur de Cazeneuve, juge en son rapport et le Ministère Public en ses conclusions.

Ordonne la liquidation du

Syndicat ouvrier des transports et Parties similaires d'Halluin

trente-sept, rue Edouard-Vaillant, à Halluin.

Nomme Monsieur Bouillet, demeurant à Lille, rue de Bourgogne, Liquidateur de ces biens avec tous les pouvoirs d'un administrateur séquestre, qui procédera à sa mission dans les formes prescrites par l'article dix-huit de la loi du premier Juillet mil neuf cent un.

Dit que le présent jugement sera publié par les soins du Ministère Public au moyen d'une insertion dans le journal « Le Réveil du Nord ».

Fait et jugé par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de première instance de Lille et prononcé à l'audience publique du seize Décembre mil neuf cent trente-neuf à laquelle siégeaient Messieurs Cazes, Président, Chevalier de la Légion d'honneur, Rémy et de Cazeneuve, juges suppléants en présence de Monsieur Riart, Substitut de Monsieur le Procureur de la République assistés de Mascart, greffier.

Le Président (s.) CAZES.
Le Greffier (s.) MASCART.

Visé pour timbre et enregistré en débet à Lille, A.J. le vingt-six Décembre mil neuf cent trente-neuf, volume neuf cent trente-trois, numéro sept cent soixante-dix-huit. Dû : cent douze francs.

Le Receveur (s.) RATEL.
Pour extrait conforme :
Le Greffier en Chef : Illisible.
7123

GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE

du seize décembre mil neuf cent trente-neuf :

Application de la loi du vingt-six janvier mil huit cent quatre vingt-douze.

JUGEMENT SUR REQUETE LIQUIDATEUR SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE D'HALLUIN

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal civil de première instance de Lille ;

La Chambre du Conseil du Tribunal civil de première instance de Lille a rendu le jugement ci-après :

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu l'article deux du décret du vingt-six septembre mil neuf cent trente-neuf ;

Oui Monsieur de Cazeneuve, juge en son rapport et le Ministère Public en ses conclusions.

Ordonne la liquidation du

Syndicat des Employés de Commerce d'Halluin

trente-sept, rue Edouard Vaillant, à Halluin.

Nomme Monsieur Bouillet, demeurant à Lille, rue de Bourgogne, liquidateur de ces biens avec tous les pouvoirs d'un administrateur séquestre qui procédera à sa mission dans les formes prescrites par l'article dix-huit de la loi du Premier Juillet mil neuf cent un.

Dit que le présent jugement sera publié par les soins du Ministère Public au moyen d'une insertion dans le journal « Le Réveil du Nord ».

Fait et jugé par la chambre du conseil du Tribunal civil de première instance de Lille à l'audience publique du seize décembre mil neuf cent trente-neuf, à laquelle audience étaient présents et siégeaient Messieurs Cazes, Président, chevalier de la Légion d'Honneur ; Rémy et de Cazeneuve, Juges suppléants, en présence de Monsieur Riart, Substitut de Monsieur le Procureur de la République assistés de Mascart, greffier.

Le Président (s.) CAZES.
Le Greffier (s.) MASCART.

Visé pour timbre et enregistré en débet à Lille, A. J. le vingt-six décembre mil neuf cent trente-neuf. Volume neuf cent trente-trois. N° sept cent soixante-dix-huit. Dû : cent douze francs.

Le Receveur de l'Enregistrement
(s.) RATEL.
Pour extrait conforme :
Le Greffier en chef : Illisible.
7122

GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE

du seize décembre mil neuf cent trente-neuf.

Application de la loi du vingt-six janvier mil huit cent quatre vingt-douze.

JUGEMENT SUR REQUETE LIQUIDATEUR SYNDICAT DES EMPLOYES MUNICIPAUX D'HALLUIN

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal civil de première instance de Lille.

La Chambre du conseil du Tribunal civil de première instance de Lille a rendu le jugement ci-après :

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu l'article deux du décret du vingt-six septembre mil neuf cent trente-neuf ;

Oui Monsieur de Cazeneuve, juge en son rapport et le Ministère Public en ses conclusions.

Ordonne la liquidation du

Syndicat des Employés Municipaux d'Halluin

trente-sept, rue Edouard Vaillant à Halluin.

Nomme Monsieur Bouillet, demeurant à Lille, rue de Bourgogne, liquidateur de ces biens avec tous les pouvoirs d'un administrateur séquestre qui procédera à sa mission dans les formes prescrites par l'article dix-huit de la loi du premier juillet mil neuf cent un.

Dit que le présent jugement sera publié par les soins du Ministère Public au moyen d'une insertion dans le journal « Le Réveil du Nord ».

Fait et jugé par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de première instance de Lille à l'audience publique du seize décembre mil neuf cent trente-neuf, à laquelle audience étaient présents et siégeaient Messieurs Cazes, Président, chevalier de la Légion d'Honneur ; Rémy et de Cazeneuve, Juges suppléants, en présence de Monsieur Riart, Substitut de Monsieur le Procureur de la République assistés de Mascart, greffier.

Le Président (s.) CAZES ;
Le Greffier (s) MASCART.

Visé pour timbre et enregistré en débet à Lille A. J. le vingt-six décembre mil neuf cent trente-neuf, Volume neuf cent trente-trois, N° sept cent soixante-dix-huit. Dû : cent douze francs.

Le Receveur de l'Enregistrement
(s.) RATEL.
Pour extrait conforme :
Le Greffier en chef : Illisible.
7121

Il appert que le divorce a été prononcé au profit de Madame Madeleine FORTRIE, épouse de Monsieur BRAMS domiciliée de droit avec son mari mais en fait résidant à Fiers, rue Jules-Guesde.

A l'encontre de Monsieur Julien Joseph BRAMS, demeurant à Saint-Maurice, rue Emile Vandenberghe, cité Crusoé, 14.

Me VANDEWALLE, avoué, occupait pour la dame BRAMS dans l'instance.

Pour extrait :
(s) F. VANDEWALLE.
2103

Etude de Me Jacques LEFORT Docteur en droit, avoué à Lille Rue Nationale, 95

Saisie Immobilière s/